

DEBOUT !

Numéro spécial

Covid 19

« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »

SOMMAIRE

Histoire d'une pandémie

par Frédéric Guillo

page 2

Jusqu'ici tout va bien

par Michel Giordano

page 4

Et dans les ateliers des Sgami, ça se passe comment ?

par Sébastien Bonnaud

page 6

RTT et congés : le racket !

par Didier Pla

page 8

Confinement et positions administratives des agents

par Karine Tartas

page 10

Les assistantes sociales déchirent !

par Isabelle Lepetitcorps

page 14

De la chair à pognon

par David Lecocq

page 15

L'émergence du néotraitailleur

par Steve Esparon

page 17

L'ÉDITO

Ce numéro de Debout ! revêt un caractère particulier. Parce que la situation que nous vivons est inédite, sidérante, révoltante. Parce que depuis le 17 mars la France vit en mode confiné : la privation de liberté a en effet constitué le choix de Macron face au virus Covid19. Ne circulez plus, il n'y a rien à voir.

Ce qui a été présenté par Macron comme une stratégie de guerre - le confinement - consiste en une fuite en rase campagne faute d'anticipation, de préparation et d'action. Les dirigeants actuels et le gouvernement, composé pour l'essentiel d'amateurs, devront rendre des comptes aux Français, aux tribunaux et à l'Histoire.

En cette période où le gouvernement et les employeurs bafouent les droits et libertés des citoyens et des salariés, la CGT reste plus que jamais à leurs côtés. Tout en continuant à agir pour la santé, la sécurité au travail et les droits des agents, la CGT Intérieur a fait le choix de continuer à les informer, par tout moyen. Parce que sans information, il n'y a pas, il n'y a plus de liberté possible.

Pour ce numéro du Debout ! nous avons décidé que les membres du Bureau national de la CGT Intérieur rédigent chacun-e un article. Ces contributions témoignent tout autant de notre diversité que de l'unité de convictions et d'engagement dans notre combat.

Diffusé en format électronique, nous espérons que ce numéro spécial de Debout ! vous aidera à réfléchir durant cette période, pour agir demain et que nous pourrions après-demain vivre toutes et tous à nouveau des Jours heureux.

Bonne lecture. Bon courage à vous et vos proches.

Histoire d'une pandémie

par Frédéric Guillo

Alors que la période de confinement que nous vivons est propice à la navigation sur le web, les fake-news diverses et variées apparaissent parfois plus contagieuses que le SRAS-CoV 2, non scientifique du virus qui a eu raison de notre mode de vie pour l'instant. Et c'est bien de ce sujet auquel nous devons nous intéresser, car bien loin d'être une victime, il semble bien que ce soit notre mode de vie, ou plutôt notre mode de production capitaliste et libéral qui soit à l'origine de cette pandémie.

Ecartons dès maintenant les pseudos scénarios de diffusion volontaire dans la population ou de fuite d'un laboratoire P4 chinois. Ces histoires n'ont finalement qu'une utilité : détourner les regards d'une réalité peut-être bien plus dérangeante pour nos sociétés humaines. Ici, il paraît plus utile d'adopter le principe philosophique du rasoir d'Occam : l'explication la plus plausible est peut-être la plus simple.

En consultant ainsi les publications scientifiques un peu sérieuses et surtout étayées par des preuves, il apparaît que l'existence de ce type de virus est avérée chez l'homme depuis 2002, même si la forme qui touche actuellement le monde apparaît être une souche différente de celle responsable de l'épidémie de 2002. Même si de nombreuses études sont encore en cours, il apparaît que ce type de virus est très présent chez plusieurs espèces animales pour lesquelles il est commensal (ne provoque pas de pathologie). Notamment, ce SRAS-CoV est présent chez deux espèces endémiques en Chine : la chauve-souris (la civette pour être précis) et le fameux pangolin.

La première, la civette apparaît être le réservoir du virus, le pangolin ne jouant dans la chaîne qu'un rôle d'intermédiaire permettant le passage inter-espèce, ce passage étant appelé zoonose. Mais comment ce passage se fait-il ? Quelles sont les conditions de mise en contact de ces espèces avec l'homme permettant l'apparition de ces pathologies ? Car n'oublions pas, cette zoonose très impressionnante par son ampleur mondiale, est loin d'être la première. Prenons l'exemple de la peste noire tout d'abord. Transmise de la puce du rat à l'homme, sa transmission a été favorisée par le développement de l'agriculture et le stockage des céréales et donc l'augmentation de la promiscuité entre hommes et rongeurs, puis sa diffusion par le développement du commerce au XIV^{ème} siècle. Nous pouvons citer également le virus Ebola, commensal de la chauve-souris et dont les effets sont connus chez l'homme, ou encore le HIV dont l'origine la plus probable est simienne. Ce ne sont bien entendu ici que quelques exemples les plus connus.

Certaines de ces maladies sont bien entendues anciennes et permettent ainsi de rassurer particulièrement les dirigeants mondiaux. Sorte de méthode Coué, la conclusion est simple. Cela a toujours existé donc nous n'y sommes pour rien.

Mais regardons de plus prêt. Une étude de 2014 effectuée par le très sérieux Kate Jones, chaire d'écologie et de biodiversité à l'*University College* de Londres, montre que 65 % des maladies émergentes recensées entre 1980 et 2013 étaient des zoonoses. Et pour beaucoup de scientifiques, l'explication est relativement simple. C'est la mise en contact de nombres d'espèces animales, vivant jusqu'alors isolées, avec l'homme qui a favorisé ces pathologies. Ces espèces se seraient-elles donc prises d'une affection soudaine pour notre espèce, nous, qui, c'est bien connu, sommes si prompts à bien traiter le règne animal ?

Là-aussi, principe du rasoir d'Occam. C'est la déforestation massive, le recul des espaces sauvages au profit des espaces urbains et cultivables, nos pratiques culinaires à travers l'élevage massif ou notre appétence pour certains animaux qui favorisent la promiscuité entre ces espèces et l'être hu-

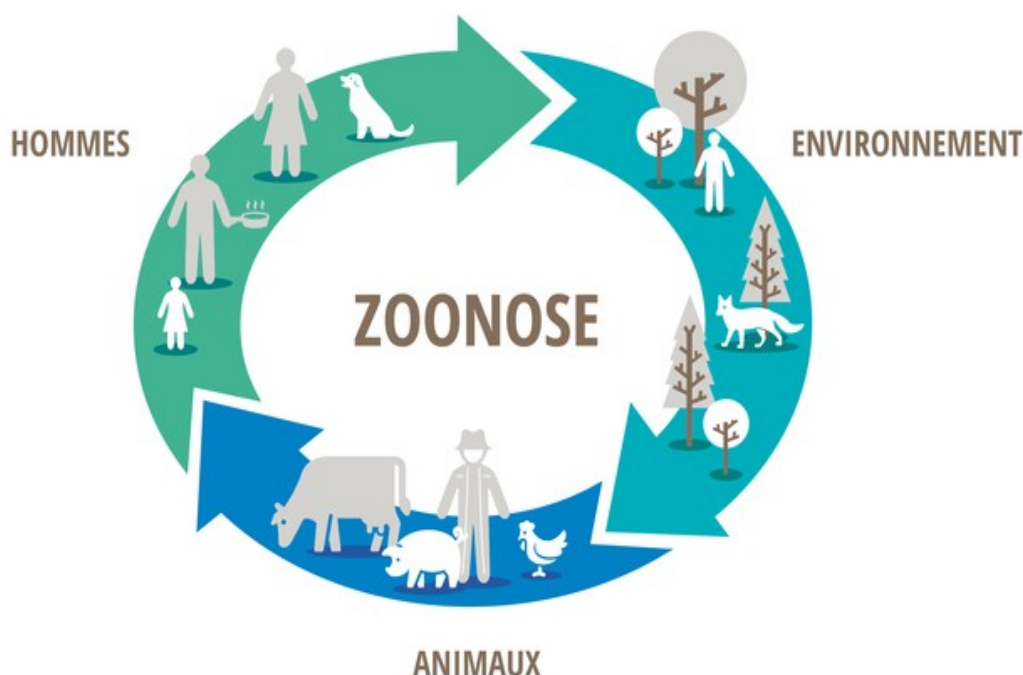
main. Cela se fait évidemment soit directement par le déplacement d'espèces qui, perdant leur espace de vie, se rapprochent de ceux de l'homme, soit indirectement via les changements alimentaires que nous induisons chez certaines espèces en raison du massacre de la biodiversité que nous pratiquons. Des espèces sont amenées à changer de proies en raison de leur disparition, favorisant ainsi le passage de la fameuse barrière inter-espèce et donc une possible transmission à l'homme via notre nourriture. En tout état de cause, le facteur commun est bien l'activité de l'homme.

Car oui, c'est la rapacité du système économique actuel, le capitalisme, qui favorise ces zoonoses. Par pur profit, de grandes entreprises exploitent parfois gratuitement les ressources naturelles mondiales, détruisant au passage notre système écologique, avec la bénédiction des pouvoirs politiques. Et ce mouvement s'accélère. L'exploitation de l'Amazonie, des forêts d'Indonésie, des sous-sols miniers d'Afrique pour ne citer que cela, contribue à détruire nos espaces sauvages et favorise donc ces zoonoses. Cessons donc de rêver de scénarios à la James Bond. Point de méchant déversant le contenu d'une fiole dans notre réseau d'eau potable (sauf pour les 11% de la population qui n'y a évidemment pas accès...) pour nous contaminer. La rapacité du capitalisme et l'avidité de certains, voilà la source de cette maladie.

Alors bien entendu, il s'agit d'un mal parmi d'autres. L'exploitation de l'humanité, le réchauffement de la planète, l'aliénation de l'humanité... Autant de maux tout aussi graves. Mais tous doivent cesser. Et si nous ne le faisons pas nous-mêmes, alors un virus peut-être un jour s'en chargera car cette pandémie nous montre que notre technologie a aussi ses limites et que les calculs faits par les dirigeants et les grands patrons pour sauver l'économie au lieu de nos vies nous mènent à coup sûr à la catastrophe. A moins que nous ayons détruit plus globalement nos espaces de vie à travers les changements climatiques.

Oui un changement est nécessaire. Un changement radical. Mais allons-nous compter sur nos dirigeants pour le mettre en œuvre ? Einstein disait qu'il ne fallait pas compter sur ceux qui ont créé des problèmes pour les régler. En tout modestie je suis assez d'accord avec lui. Alors si nous voulons un changement, soyons ce changement. Reprenons nos vies, nos choix de société en main. Demain nous appartient (enfin si vous ne mangez pas de pangolin...).

A bientôt pour le changement.



Jusqu'ici tout va bien

par Michel Giordano

« C'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de 50 étages. Le mec, au fur et à mesure de sa chute, il se répète sans cesse pour se rassurer : « Jusqu'ici tout va bien... Jusqu'ici tout va bien... Jusqu'ici tout va bien... » Mais l'important, c'est pas la chute, c'est l'atterrissage. »

La France depuis près de quarante ans, c'est cet homme qui chute. Pour dater plus précisément le début de la chute, il faut remonter à 1983, lorsque Mitterrand a fait le choix d'une politique de « rigueur ». On a alors expliqué aux Français qu'il fallait faire de la « désinflation compétitive » pour pouvoir concurrencer les autres pays en Europe et dans le monde. Cette expression faussement savante signifiait tout simplement que désormais les salaires augmenteraient moins vite que l'inflation. Résultat : le peuple s'est appauvri tandis que ceux qui spéculaient avec l'argent de la mondialisation se sont enrichis. Comme pour les salariés dans les entreprises, l'État a mis en place une politique de « désindexation des salaires » de ses fonctionnaires consistant à limiter l'augmentation de leur traitement en dessous de l'augmentation des prix. À partir de cette époque, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé et la chute s'est accélérée depuis une vingtaine d'années ; le gel du point d'indice depuis dix ans illustre parfaitement le jusqu'au-boutisme de ces politiques d'austérité.

Jusqu'ici tout va bien...

Mais diminuer les salaires n'a pas suffi pour ceux qui ont régné depuis cette période. Chirac, Sarkozy, Hollande, Macron se sont succédé. Ils ont tous fait le choix de l'abandon d'une politique industrielle nationale, répondant ainsi aux injonctions de l'Union européenne de laisser faire la loi du marché et de la concurrence libre et non faussée. Non content de ne plus investir dans le tissu industriel français, chacun d'eux a, en outre, choisi de diminuer les dépenses publiques. Nous n'avions pas le choix, nous expliquait-on, car il fallait obéir aux critères budgétaires imposés par le Traité de Maastricht, la France étant sous la coupe de la Banque centrale européenne après avoir abandonné sa souveraineté monétaire et budgétaire, niant au peuple l'expression de ses choix lors du référendum de 2005 rejeté par la majorité des Français. Ainsi, depuis des décennies, les dépenses de fonctionnement et d'investissement publics ont été diminuées en France. Cette logique a été suivie dans les administrations de l'État, dans le secteur public hospitalier et dans la majorité des collectivités locales.

Jusqu'ici tout va bien...

N'investissant plus dans l'industrie, les pouvoirs successifs ont accéléré le processus en acceptant sans mot dire les délocalisations d'entreprises, allant parfois jusqu'à les encourager. À partir de ce moment-là, des territoires à travers toute la France ont été privés d'une activité économique structurante. Le chômage a frappé des millions d'ouvriers, de techniciens, d'employés, conduisant à des drames humains et familiaux dans un silence médiatique assourdissant et la passivité complice de l'État. De plus, tout au long de ces années, la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, a vu chuter de manière vertigineuse les crédits indispensables que l'État lui accordait. Les centres de recherche publics n'ont plus eu les moyens de poursuivre leurs travaux dans l'intérêt général de la population. Le secteur de la santé publique a été particulièrement frappé par l'abandon de l'État, celui-ci considérant qu'il ne s'agissait plus d'une priorité nationale. Depuis plusieurs décennies, et surtout depuis quinze ans, les moyens de la santé et des hôpitaux publics ont été amputés, conduisant à la désertification médicale et la réduction des capacités d'accueil des patients. La décision de la tarification à l'acte a entériné la logique de recherche du profit et la soumission des pouvoirs publics aux intérêts de rentabilité dans le secteur de la santé.

Jusqu'ici tout va bien...

Janvier 2020 : un virus sévit en Chine. Le gouvernement est rassurant. Le virus ne touchera pas la France. C'est une petite grippe, comme il y en a chaque saison. De toute façon, la France a des stocks de masques régulièrement renouvelés. Il n'y a aucun risque pour la population. Février : la ministre de la Santé démissionne, il y a des élections municipales à préparer. Non, le virus n'est pas dangereux. Pas de risque. Aucune raison de porter des masques. Ça serait même dangereux, parce que les gens ne savent pas s'en servir, déclare le gouvernement. Le virus se répand. Non, ce n'est pas une épidémie. Le virus se propage, oui c'est une pandémie. Dimanche 15 mars, Macron maintient les élections municipales. Lundi 16 mars, le roi décrète la guerre et le confinement. La santé n'a pas de prix. Les écoles sont fermées. Ne sortez pas, vous sauvez des vies. Les hôpitaux sont saturés. On manque de lits de réanimation. On installe un hôpital militaire de campagne. Des malades sont transportés dans des trains. Le nombre de morts explose. Le virus est là. Nos gestes font barrières. Leurs masques et leurs tests font défaut. Les Ehpad comptent les morts. Les hôpitaux comptent les morts. La France compte ses morts. Vertige.

« C'est l'histoire d'une société qui tombe et qui au fur et à mesure de sa chute se répète sans cesse pour se rassurer : « Jusqu'ici tout va bien... Jusqu'ici tout va bien... Jusqu'ici tout va bien. L'important, c'est pas la chute, c'est l'atterrissage. »

Oui, le plus dur ce n'est pas la chute, c'est l'atterrissage.



Et dans les ateliers des Sgami, ça se passe comment ?

par Sébastien Bonnaud

Dans les ateliers ça se passe bien, enfin bien mieux que si c'était pire. Mais bon, vu que le pire reste à venir, il y a sûrement matière à améliorer la situation...

Non, depuis le confinement rien ne va plus dans les ateliers. Pourtant des chefs ont usé de tout leur savoir-faire en mettant en place des roulements. Des roulements une semaine sur deux, ce qui implique que si une équipe est contaminée, eh bien il n'en reste qu'une. Quelle efficacité !

D'ailleurs on parle bien là d'humains, pas de charge de travail, pas d'objectifs remplis ou partiellement remplis. Non, nous parlons d'humains, ce qui veut dire que quand on parle d'une équipe potentiellement touchée, on parle de dizaine de personnes malades, et peut-être de morts. C'est impensable de parler de personnes comme simplement des travailleurs, car derrière de simples mots, des vies sont en jeu, et les vies de chaque proche d'agent par effet boule de neige.

Les agents ont continué leur travail avec la même charge, travaillant en équipes, parfois plusieurs sur un même véhicule, sans protection, sans gel, sans masques supplémentaires ou adaptés autres que les masques des carrossiers qu'il y avait en stock, rien de plus.

Tous ces personnels se croisent et se recroisent, sont parfois plus de 20 sur un atelier. Oui parce que ne nous voilons pas la face : si un encadrant n'est plus disponible depuis le début du confinement, son suppléant, lui, vient au travail de façon continue. Certains chefs d'équipe, d'atelier ou de bureau sont en place depuis le premier jour du confinement, en présentiel et du coup sont au contact journalier de tous les agents et de chaque équipe, de semaine en semaine.

Tout ça malgré la demande de rotation du SG. Alors nous lui avons posé la question de ces présences répétées. Sa réponse ? : "ce n'est pas à eux de décider de venir ou pas". Ah,... pourtant je n'ai jamais vu autant de chefs en présentiel que depuis l'annonce de cette fameuse prime. Non Monsieur Mirmand (secrétaire général du ministère de l'intérieur), les chefs de bureau viennent quand ils le décident dans la plupart des structures, antennes ou délégations, notamment quand le directeur est zonal et donc qu'ils constituent le plus haut niveau de direction sur un site.

Donc tout va bien, ce seront ces mêmes personnes qui font prendre tous les risques aux autres collègues et qui seront récompensées par les primes et la non perte des RTT sur l'autel du risque de contamination, là où tous les autres auront respecté les ordres de confinement du chef de l'Etat pour permettre de garder le plus de personnes protégées possible.

Cela pose un problème? Non bien sûr... Comme s'il était impensable de laisser, en cette période de crise, les ouvriers faire le travail sans un chef pour tout contrôler ! On remarquera cependant que ce ne sont pas les ingénieurs aujourd'hui qui font tourner les ateliers, mais bien les catégorie C !! Et cette constatation est visible bien au-delà des ateliers des SGAMI !!! Alors, que fait-on ?

La vie au quotidien n'est plus la même, les moyens de transport en commun ne sont plus disponibles, certains agents n'ont pas le permis de conduire et ne peuvent venir autrement. Pour ceux qui avaient une restauration collective, il faut se faire la gamelle, prévoir les journées de façon différente.

Aujourd'hui les agents gardent le moral, mais jusqu'à quand ? Ils évitent au maximum les contacts, essaient de se protéger du mieux qu'ils le peuvent, évitent d'entrer en contact avec les services de police qui amènent les véhicules endommagés parfois dans les ateliers jusqu'à leur poste de travail quand il n'y a plus de réceptionniste...

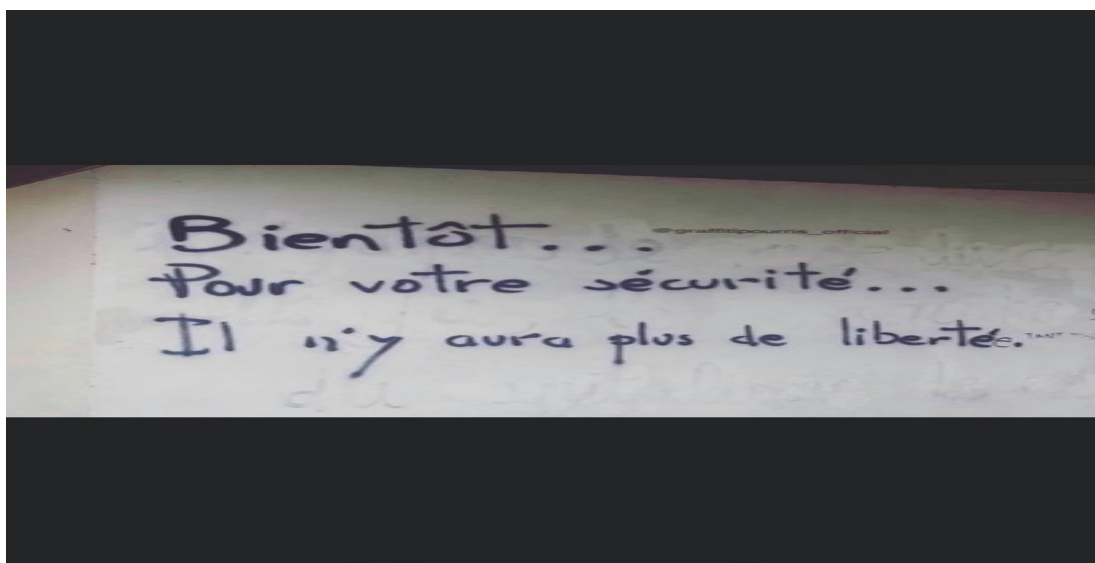
Alors localement les agents essaient de trouver des parades comme par exemple les magasiniers qui mettent un charriot dehors pour que les livreurs posent directement les colis dedans. Ou bien les mécaniciens des services rapides qui ferment les portails ou mettent des barrières pour éviter que les services de police ne rentrent, pour avoir un minimum de risque face à l'absence totale de décision d'encadrant allant dans ce sens. Ou encore certains qui préfèrent effectuer une réparation rapide sur le parking pour éviter de rentrer à l'intérieur du véhicule... Car aujourd'hui personne ne sait le temps que peut rester le virus sur les tissus. Nos dirigeants pensent, supposent, croient, envisagent que le virus reste 4h, ou 8h, ou 24h mais en fait ils n'en savent rien !!!! Ni eux ni nous sommes experts et les précautions ne sont pas prises !!!

Au mieux les véhicules ne sont pas touchés pendant 24h. Voilà de la spéculation sur nos vies, rien de plus. Donc la plus grande attente est clairement que nos responsables prennent enfin la mesure de l'urgence, nous donnent de vrais moyens de travailler et avant tout nous protègent, car c'est leur obligation et ce n'est clairement pas le cas aujourd'hui.

Nous avons eu par exemple un chef de bureau qui passait ses journées à préremplir les attestations de sorties individuelles pour chaque agent !!! Pas l'attestation de l'employeur !!! Non, les attestations de sortie personnelles !!! Comme si nos collègues ne savaient pas remplir leur attestation, et tout ça sur site, et en présentiel bien sûr. Toutes ces attitudes qui ont pour but de faire du présentiel à prime sont inacceptables et dangereuses. Toutes ces situations sont alarmantes, remontées dès que possible par chaque représentant CGT au SG de chaque zone, puis au SG du MI, mais les choses sont dures à entendre quand nous parlons santé et qu'ils nous opposent la finance.

Pour l'instant les ateliers vont continuer à fonctionner, car chaque agent a toujours le sens du devoir, et reste toujours dans le but de faire fonctionner les ateliers, mais ce n'est certainement pas en les sanctionnant par des retraits de RTT qu'ils se sentiront valorisés. Ces sanctions sont mal vécues et il ne faudra pas s'étonner si une révolte gronde lors des prochaines demandes d'investissement de chacun au détriment de leur santé.

Nos dirigeants ne sont clairement pas à la hauteur de leur fonction, et c'est dans ces situations de crise que nous pouvons voir leurs limites de gestion, limites qui arrivent bien plus vite que les moyens de protection dont nous avons toujours pas eu la chance de voir la couleur ou la matière...



RTT et congés : le racket !

par Didier Pla

Une PRIME pour quelques fonctionnaires (ceux qui auront travaillé pendant le confinement et sous conditions), mais surtout des ARTT ET DES CONGÉS imposés pour tous les autres... Ces deux dispositions ont été présentées au Conseil des ministres le mercredi 15 avril. Elles sont le pendant dans la fonction publique de dispositions prévues pour le secteur privé par le gouvernement.

La « prime exceptionnelle » est fixée à 1 000 euros maximum pour les agents de l'Etat et des collectivités locales. Le dispositif sera exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, précise le projet de loi de Finances rectificatives présenté en Conseil des ministres. « Les agents concernés sont ceux faisant face à un surcroît important de travail, notamment dans le cadre des plans de continuité d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire ».

Au ministère de l'intérieur, elle ne sera pas réservée aux agents devant travailler hors de chez eux, ce n'est pas une prime de risque. Les bénéficiaires pourront être des agents au travail « en présentiel ou en télétravail », a souligné le secrétaire général du ministère. A l'appréciation du chef-fe de service seront versés 1 000 €, 660 €, 330 € ou ... pour la majorité ... rien.

JUSQU'À 13 JOURS DE CONGÉ OU RTT IMPOSÉS

Les fonctionnaires de l'Etat ayant bénéficié d'autorisations spéciale d'absence (ASA) « garde d'enfant, confinement » se verront imposer des jours ARTT ou de congé. Au total, cinq jours de RTT seront décomptés pour ces agents dont la rémunération est maintenue et qui auront été arrêtés pendant le premier mois de confinement (16 mars au 16 avril). La prise de cinq jours de congé ou de RTT sera imposée d'ici à la fin du confinement, soit un total de 10 jours ARTT ou congés sur la période de confinement (proratisés pour les collègues en temps partiels). La possibilité pour les chefs de service d'imposer jusqu'à cinq jours de congé ou RTT à des agents en télétravail est ainsi prévue par l'ordonnance. Sachant que les congés demandés et pris depuis le 17 mars seront déduits de ces jours imposés. Les ASA ne générant pas de RTT, c'est 1,5 jour par mois perdus, soit depuis le 16 mars jusqu'au 11 mai (au minimum) $1,5 \times 2 \text{ mois} = 3 \text{ jours}$. Donc $10 + 3 = 13 \text{ jours}$ de retirés. Au minimum. Et ce n'est peut-être pas fini pour cette année.

Les femmes qui majoritairement prennent les ASA « gardes d'enfant » sont encore discriminées. Le MI nous promet une instruction ministérielle pour calculer au prorata des jours en présentiel, en ASA ou en télétravail les reprises de congés.

UN DISPOSITIF INACCEPTABLE

Le gouvernement profite de cette période de crise pour revenir sur les droits aux congés des salariés : quelle bassesse et irresponsabilité ! Bassesse : le télétravail était désormais, depuis lundi 16 mars, la modalité d'organisation du travail de droit commun. Rappelons que les autorisations d'absence étaient prévues en cas d'impossibilité de télétravail : l'agent est placé par son employeur en autorisation spéciale d'absence (ASA).

La CGT Intérieur a donc rappelé que le télétravail n'est pas un mode de garde des enfants (d'autant moins qu'il faut faire l'école à la maison), mais un mode de travail à distance. En cas de garde d'enfants, la règle doit donc être l'autorisation d'absence (ASA). Aujourd'hui, nos ministres considèrent donc qu'il s'agissait de congés : tous les parents mobilisés ces dernières semaines apprécieront... Ir-

responsabilité : à n'en pas douter, le gouvernement cherche à mettre la pression pour que des collègues prennent le risque d'aller travailler en présentiel alors même que l'épidémie n'est pas terminée, que les hôpitaux sont saturés. **JUSQU'À 13 JOURS DE CONGÉ OU RTT IMPOSÉS UN DISPOSITIF INACCEPTABLE** Sans avoir, à cette heure, l'ensemble des éléments de mise en œuvre, il s'agit d'un recul sans précédent et inacceptable. La CGT s'opposera à ces dispositions comme à celles déjà prévues dans la loi d'urgence pour les salariés du privé, et mettra tout en œuvre dans les prochains jours pour faire respecter les droits de tous les collègues.

La CGT est train d'expertiser cette ordonnance en vue d'un éventuel recours juridique contre cette décision qui crée des injustices terribles entre les agents.

RACKET DE « L'ÉPARGNE VACANCES » DES SALARIÉES ET DES FONCTIONNAIRES

L'État a demandé à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) de ponctionner 30 millions d'euros sur ces réserves pour abonder le fond de solidarité mis en place pour les entreprises. Pour rappel le financement de l'ANCV résulte de l'épargne des salariés et des agents de la Fonction Publique abondée par leurs employeurs. Ce sont majoritairement celles et ceux qui ont les salaires les moins élevés qui épargnent pour leurs vacances. L'abondement employeur est fonction du quotient familial ou du revenu fiscal de référence. Cette épargne leur est restituée sous forme de chèques vacances utilisables pour financer une part des dépenses de leurs séjours de vacances.

Nous demandons l'annulation pure et simple de cette ponction sur les finances de l'ANCV. Il s'agit d'un détournement intolérable de l'épargne des salariés et des agents de la Fonction Publique (État-Territoriale-hospitalière) aux revenus les moins élevés. La demande de l'État crée un précédent dangereux de financement par l'ANCV de politiques publiques ne relevant pas de son objet social. Enfin, ce prélèvement sur les réserves financières de l'ANCV aura des conséquences préjudiciables sur les moyens financiers dédiés aux politiques sociales en direction des personnes les plus démunies et les plus pauvres.

La CGT prend la mesure des reculs sociaux annoncés par l'exécutif et les actions destinées à fracturer les communautés de travail. Pas de doute qu'un puissant mouvement de grève serait une réponse appropriée.



Confinement et positions administratives des fonctionnaires

Des positions statutaires ou de la gym acrobatique ?

par Karine Tartas

On croyait connaître les positions administratives des fonctionnaires, définies clairement par les lois portant statut de la Fonction publique. C'était sans compter sur l'imagination de nos hauts fonctionnaires...

Le 17 mars dernier, à midi, débutait la première période de confinement. Pour la plupart des agent·e·s, la situation était à peu près claire les concernant : soit ils allaient travailler le 17 et les jours suivant, soit ils restaient à la maison. Depuis, ils allaient découvrir que la simplicité allait rimer avec insécurité juridique puis arnaque suivant la position administrative dans laquelle l'administration voudra bien les placer. Alors, en maladie ? En ASA ? En garde d'enfant ? En télétravail ? En travail à distance ? En mission prioritaire ? En réserve opérationnelle ? En pathologie ?

Pour vous y retrouver, un petit guide explicatif de ce que nous a contacté la DGAFP, avec ses conséquences. Pas toujours réjouissantes.

→ Le télétravail

C'est donc le principe en situation de confinement. Le télétravail a été étendu, pour celles et ceux qui en bénéficiaient déjà, sur la durée : de quelques jours par semaine à l'ensemble de la semaine. Certain·e·s autres collègues ont pu récupérer quelques outils SPAN (service de sécurisation du poste d'accès nomade) qui restaient en stocks dans les préfectures et les SGAMI mais il y en avait très peu.

La grande majorité des agent·e·s n'a donc pas pu bénéficier de télétravail réel, au sens du Vade-mecum de l'arrêté du 2 mars 2017 qui précise dans sa fiche 6 : « *Pour des raisons de sécurité des systèmes d'information, un équipement particulier et sécurisé doit être utilisé pour pouvoir se connecter au système d'information du ministère de l'intérieur. L'utilisation d'équipement personnel est donc prohibé* ».

→ Le travail à distance

A défaut de matériel donné par l'administration, une grande partie des agents effectue du travail à distance, sur leurs propres outils informatiques et téléphoniques, avec la messagerie à distance via NO-MAD2 ou NOEMI. Les difficultés de cette organisation sont évidentes : le matériel personnel, la connexion Internet ne sont pas forcément de bonne qualité. Cela crée bien sûr une disparité entre les agents.

Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ne disposent pas d'un espace de travail adapté : pièce à part, isolée et calme, bureau, siège adapté, luminosité.... Sans parler de l'environnement avec parfois un·e conjoint·e qui travaille aussi à la maison et des enfants au milieu qui réclament notre attention.

Une autre difficulté vient du fait que l'agente en travail à distance n'aura pas accès à ses dossiers personnels ni aux méls classés dans des dossiers dans sa messagerie.

Au delà, se pose la question de la prise en charge des équipements, voire de la responsabilité en cas de panne ou d'accident : votre téléphone tombe, vous l'utilisiez professionnellement, qui est responsable ?

A ce titre, le décret du 11 février 2016 précise que « *l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.* »

La aussi, le travail à distance est-il réellement considéré comme du télétravail alors que par principe le télétravail se fait sur du matériel fourni par l'administration ?

Le Ministère, lors des réunions téléphonées hebdomadaires et dans ses relevés de statistiques, intègre le travail à distance dans le télétravail. La CGT a fait part de la nécessité de différencier les deux mais le SG n'a pas retenu nos arguments. Nous nous appuierons sur cette réponse en cas de difficultés remontées par les agent·e·s sur les questions de responsabilité.

Se pose évidemment bien sûr la question des objectifs fixés à un·e agent·e en travail à distance : doit-il fournir les mêmes qu'un·e agent·e en télétravail ? Des difficultés sont remontées nationalement sur le fait que des chefs de service avaient basculé des collègues de la position de télétravail à la position d'ASA parce qu'ils ne remplissaient pas assez leurs objectifs !!!

La position statutaire ne doit pas dépendre de sa bonne entente avec son chef mais d'une situation claire : l'agent·e a-t-il du matériel mis à disposition par l'administration ? Si oui, il est en télétravail. Si non, il est en ASA et ne doit pas travailler.

→ **La garde d'enfants**

La garde d'enfants en temps normal donne lieu à une autorisation spéciale d'absence limitée dans le temps. Pour la période de crise sanitaire et de fermeture des écoles, cette limitation est levée.

Vous pouvez être placé·e·s en ASA garde d'enfants si vous avez la garde d'un enfant de moins de 16 ans, que l'autre parent ne peut garder, et qu'aucune autre solution de garde n'est possible.

Attention : on ne peut pas vous imposer de mettre vos enfants dans les écoles ou établissements scolaires qui accueillent les enfants des soignants et des personnels de gestion de crise de l'État.

Le SG du MI nous l'a bien précisé ; ces accueils ne sont que des garderies, et leur utilisation doit être exceptionnelle dans un service ou aucun autre personnel ne peut être disponible pour cette mission.

La question qui sera posée au MI est : pourra-t-on rester en garde d'enfants au-delà de la réouverture des écoles puisque la rentrée se fera progressivement et sur la base du volontariat ?

→ **L'arrêt maladie**

Pour nos collègues qui ont malheureusement été victimes du Covid 19, la question ne se pose pas bien sûr. Ce sujet concerne par contre les agent·e·s souffrant de pathologies qui, de fait, n'ont pu aller travailler. Il s'agit de pathologies clairement identifiées dont nous pouvons vous fournir la liste exacte. Attention : vous n'avez pas à justifier de quelle pathologie vous souffrez auprès de votre employeur : c'est couvert par le secret médical !

Si vous êtes concernés, 2 situations : soit vous souffrez d'une affection de longue durée (ou vous êtes dans votre 3ème mois de grossesse) et une procédure simplifiée de déclaration d'arrêt de travail était ouverte sur le site declare.ameli.fr. Vous serez donc en CMO. A noter la suppression du jour de carence pendant la crise sanitaire.

Autre situation : vous êtes une personne vulnérable mais vous ne souffrez pas d'affection longue durée, ou vous êtes en contact avec une personne vulnérable, vous serez placé·e·s en ASA confinement. Si le chef de service le refuse, vous pourrez alors demander un arrêt de travail à votre médecin, pour vous protéger.

La CGT porte la revendication de reconnaissance comme maladie professionnelle ou accident de travail du Covid 19 a été posée au Ministère.

→ **Le présentiel**

Certaines missions prioritaires définies dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA) nécessitaient un minimum de présence physique des agents : les missions de sécurité ; les élections ; droit des étrangers (accueil des demandeurs d'asile, éloignement...) ; instructions des demandes de titres pour les CERT CNI passeports.

Il faut savoir que de nombreux chefs de service ont essayé de profiter de cette situation pour faire venir des agent·e·s sur d'autres missions non essentielles, dans le but de réduire les stocks (les CERT PC ou SIV)... la santé passe visiblement pour certain·e·s après d'autres considérations... la CGT n'a eu de cesse de dénoncer et de faire remonter ces abus.

On a pu constater aussi des présences abusives, de chefs souvent qui se croyaient indispensables ou souhaitaient se faire bien voir. La CGT l'a répété : on ne pouvait faire venir les collègues que sur des missions prioritaires ne pouvant être télétravaillées. Et dans des conditions de sécurité renforcées : gestes barrières, Équipement de Protection Individuel - EPI (gels hydro-alcooliques, gants).

→ **Les autorisations spéciales d'absence (ASA)**

En dehors de tous les cas cités, l'agent·e sera en ASA, c'est-à-dire confiné chez elle ou lui sans travail à faire pour son administration.

Attention : cette position administrative n'est pas du temps totalement libre, si toutefois on pouvait imaginer être libre pendant le confinement....il s'agit de la réserve opérationnelle de l'État, c'est-à-dire qu'à tout moment, vous pouvez être appelé à retourner au travail pour remplacer des collègues, en renfort. Vous restez donc à disposition de l'employeur. Certain·e·s ont également été mis à disposition pour aller renforcer l'accueil dans les EHPAD de la région parisienne.

→ **Les contractuel·es et vacataires**

Tous les CDD ont été prolongés pendant la période. Un·e contractuel.le malade ou vulnérable ou en garde d'enfant sera déclaré·e en arrêt maladie avec maintien de salaire, et sans jour de carence.

Les autres seront en ASA confinement, en télétravail ou en présentiel suivant les missions. Pendant cette période, les positions ne sont donc pas simples, d'autant que l'employeur n'a encore pris aucun arrêté... Certain·e·s collègues ont ainsi glissé entre plusieurs positions, ASA, puis reprise mais partielle, puis ASA, ou travail à distance/ASA...parfois même sans le savoir, et souvent sur un pseudo volontariat imposé – ou sélectionné par le chef... L'employeur manque à ses obligations, la DGAFFP ayant précisé dans une fiche récente que « *La responsabilité de l'employeur public est d'accompagner les éventuelles mesures d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile et de placer l'agent public dans une position régulière* ».

Évidemment on nous parle de souplesse et en cette période on peut comprendre que les employeurs aient autre chose à faire que de prendre des arrêtés. Mais le gouvernement a bien pris le temps de publier une ordonnance qui va supprimer les RTT et, à défaut de RTT suffisantes, de congés pour les agents en fonction de leur position administrative ! Ainsi les agent·e·s en ASA ne généreront pas de RTT durant la période de confinement, soit 3 jours perdus.

L'application de l'ordonnance prévoit également la perte de 10 jours de RTT et/ou congés pour les agents en ASA et 5 jours pour ceux en télétravail ! Avec des possibilités de proratisation pour les agents qui ont été placés sur plusieurs positions administratives : plus ou moins travaillé en présentiel ; ou plus ou moins en travail à distance ; ou plus ou moins été malades ou vulnérables. L'absence de lecture claire des positions administratives peut donc avoir des conséquences importantes pour les agent·e·s et leurs droits à congés. Sans parler des primes qui seront attribuées, la aussi, par les chefs de service, comme d'habitude, à la tête du client.

Espérons que ce confinement ait pu faire réfléchir nos collègues sur leur place dans la communauté de travail, sur la place du travail dans nos vies et sur les vraies priorités à définir pour nos jours d'Après.

LE VRAI DANGER DU CONFINEMENT



Les assistantes sociales déchirent

par Isabelle Lepetitcorps

avec la participation de Muriel Gisson

Tout d'abord, nous adressons nos remerciements à tous nos collègues pour leur mobilisation durant la période de confinement sanitaire dans des conditions parfois difficiles sur le plan matériel puisque certain.e.s ne disposaient ni d'outil informatique portable professionnel, ni de téléphone professionnel permettant de recevoir des mails...

Malgré ces aléas, rien n'a empêché à notre réseau de soutien de répondre présent au service du collectif et des agents. Le télétravail est un format inédit pour notre réseau, nous obligeant à de nouvelles adaptations et réflexions éthiques, qui devront d'ailleurs se poursuivre à l'issue de cette crise sans précédent.

Nos collègues ont su s'adapter sans difficultés et ont fait preuve de réactivité et d'innovation dans de nouvelles formes de travail et de connections.

Aujourd'hui se pose évidemment la question de la sortie du déconfinement et de ses modalités pour le service social qui se trouve très régulièrement face à un public.

Dans un premier temps, un retour partiel en présentiel au bureau sera sans doute nécessaire à minima avec un maintien du télétravail et une limitation des déplacements sur les sites dans le respect des mesures de protection. Ceci afin de préserver avant tout la santé de nos collègues et celles des agents.

Nous souhaitons que tous nos collègues puissent être équipés de matériel numérique ordinateur et téléphone leur permettant d'exercer dans des conditions correctes quelles que soient les circonstances.

La place des réseaux des professionnels de soutien et plus particulièrement celle du service social est d'actualité. Il va falloir accompagner les services, les agents dans une période de crise inédite où difficultés sociales, familiales, financières, psychologiques, professionnelles ... seront exacerbés.

TOUS ENSEMBLE, RESTONS MOBILISES !

*Assistante Sociale
qui déchire !*



De la chair à pognon

par David Lecocq

Ça y est, le président de la république a annoncé le déconfinement. Enfin, officiellement il a prolongé le confinement jusqu'au 11 mai, mais pour tout le monde : patronat, gouvernement, parlementaires, hauts-fonctionnaires et autres c'est que le déconfinement aura lieu le 11 mai. Sur les statistiques, on peut constater que le « plateau » qui était recherché est atteint. On ne sait pas combien de temps on va rester sur ce plateau, mais il est atteint. Cela veut dire qu'on a atteint un rythme où la santé est en capacité d'absorber le nombre de malades entrants qui est à l'équilibre avec les patients guéris ou morts qui sortent ; libérant ainsi les lits au fur et à mesure. Bref, est-ce qu'on n'aurait pas atteint un système « idéal » ? Un équilibre qui permet d'absorber les patients ? C'est sans doute l'un des arguments qui permet au patronat de pousser ses pions au château de l'Élysée et de faire prendre ces décisions au roi Macron.

Notons au passage que le confinement s'est traduit par une inflation libérale sans limite. Ce gouvernement a pu ainsi attaquer les droits des travailleurs et des fonctionnaires sans aucune limite et d'enchaîner les mensonges d'État avec une bêtise qui restera dans les mémoires : négation totale du danger en le taxant de « grippette » qui a aujourd'hui dépassé le nombre de victimes de la canicule de 2003 (mais on a mieux géré les cadavres) ; changement de ministre de la santé en pleine crise épidémique (mais ancienne ministre qui dit qu'elle avait alerté alors qu'elle disait que c'était rien, heureusement qu'elle n'a jamais du prononcer de sa vie le serment d'Hippocrate) ; réunion exceptionnelle du conseil des ministres le samedi 29 février pour aboutir à... un 49.3 devant le parlement sur la réforme des retraites sans un mot afférent au covid et ses victimes ; négation du port du masque pour lutter contre la propagation du covid en prétextant n'importe quoi pour occulter le fait que la France ne dispose plus du stock de Bachelot (certains étaient moisiss, tellement la conservation des produits de santé est une priorité dans notre pays) ; obligation pour les salariés de perdre des congés sans expliquer réellement pourquoi (6 jours pour les salariés du privé, 10 jours pour les fonctionnaires), et tellement d'etc. Tellement de choses abjectes qui ne répondent pas aux principes de précautions ou simplement au devoir d'expliquer pourquoi ces décisions sont prises.

Nous sommes au ministère de l'intérieur et on ne peut entendre les excuses gouvernementales sur le fait « que jamais nous n'avons été confrontés à une telle situation ». Cela est faux, même si le caractère international est nouveau, ce genre de crise est déjà arrivé : Ainsi prenons en exemple le Chikungunya qui avait défrayé la chronique en 2005-2006. Les services de l'État de la préfecture de La Réunion avait alors du réagir selon un schéma qui a pu faire l'objet, en 15 ans, d'un retour d'expérience, d'une leçon de politique générale. Plus récemment, le 26 septembre 2019, l'usine Lubrizol à Rouen a subi un incendie qui a entraîné exposition des résidents locaux à un produit nocif, fermeture des écoles, exposition de certains salariés à un risque chimique, etc. Encore une fois, les services de l'État ont pu faire un retour de crise sur cette situation qui aurait du se décliner de manière nationale.

Rappelons au passage que les préfets restent en poste environ deux ans sur un territoire. Ces derniers, pour devenir préfet de région, ont tous eu un poste en outre-mer et du connaître donc des accidents sanitaires (dengue, chikungunya, etc), climatiques (cyclones, Irma...) et technologiques. Ils ont du gérer des pénuries, des problèmes d'approvisionnement de tous ordres. La CGT INTERIEUR sait que les préfets ont alerté les gouvernements très rapidement sur les risques COVID de l'ensemble des populations. Et ce, nous l'imaginons, dès le mois de novembre. Des questions sur les frontières, les migrations de population, la santé publique ont du être posées à Matignon par ces derniers du fait de leur expérience. Pourtant, il s'agit bien de la réponse du gouvernement qu'il s'agit de remettre en cause. Cette réponse est ahurissante. Aucune humilité, aucune contrition réelle sur leurs échecs.

Le premier ministre dans sa présentation au parlement le 29 avril des « mesures » du déconfinement a finalement pris acte du fait que ce virus change notre mode de vie, notre fonctionnement quotidien. Les médicaments, les vaccins, les miracles de la médecine ne sont pas attendus rapidement. A moins d'un éclair de génie qui viendra peut être un jour. Le seul moyen de se soigner, c'est une assistance mécanique par l'aide des personnels de santé en réanimation. C'est la seule certitude. Le peuple répond comme d'habitude avec ses excès, ses cris, ses douleurs. C'est la période du déni. Puis une fois l'acceptation de la situation, nul ne peut ignorer la capacité de chacun à se dépasser, à dépasser ses peurs. C'est ainsi que les salariés auraient fait front commun et pourraient ainsi aider les entreprises textiles à se relocaliser et à créer masques et visières en y ajoutant un peu de fun, à faire fonctionner les entreprises avec le cœur à l'ouvrage, etc. Le peuple peut participer à un effort de réindustrialisation avec le sourire et un sentiment fraternel. Ainsi, on s'est accommodé du VIH apparu dans les années 80 et tous savent quels risques ils prennent s'ils ne respectent pas le port d'une protection en cas d'incertitude. On continue à vivre avec ce virus sans qu'aucun vaccin ne soit là.

Le problème majeur de ces gouvernants libéraux qui s'enchaînent c'est un ego démesuré qui leur fait croire qu'ils ont la science et que leur peuple, nous, est con ! Pourtant, nous sommes bien grands que cela. On peut tous résister à cela, à cette nouvelle peste et grandir ensemble avec de nouveaux comportements sociaux sous peine de mourir... mais on sait déjà tout cela. Il faudrait que le mensonge d'État s'arrête et que nous ayons des dirigeants responsables qui nous expliquent les motivations et buts de leurs décisions. Mais ces motivations resteront secrètes, de peur que le peuple ne se révolte et n'exprime sa légitime haine. Le président de la République a exprimé son idée martiale : nous sommes en guerre contre le virus. Cette justification du confinement, indispensable à nos yeux, cache une réalité bien plus effrayante. Ainsi, lors de la première guerre mondiale, les peuples ont été plongés dans le cauchemar de la mort industrielle pour des intérêts égoïstes, rancuniers, infantiles et surtout financiers. Ces intérêts ont transformé un peuple en chair à canon.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement actuel décrète la guerre contre le virus, voilant les effets de sa guerre sociale, pour faire de nous une chair à pognon. La manière de tuer a changé ; mais les motivations restent et demeurent les mêmes : des intérêts égoïstes (le partage des richesses ne fait pas partie de leur « doctrine », le ruissellement n'étant pas une politique mais une manière de faire croire qu'il y aura un partage) ; des intérêts rancuniers (l'ensemble des droits sociaux ont nourri une rancune du patronat à l'encontre des syndicats et des salariés car pour eux ce partage des richesses est illégitime) ; et des intérêts infantiles (car il ne peut s'agir d'adultes qui chérissent une vie équitable : ils brisent les conquies sociaux sans justification comme les enfants des uns cassent les châteaux de sable des autres sur les plages, sans raisons, avec un plaisir animal).

Ne vous y trompez pas : pour gagner de l'argent, toujours plus d'argent, pour conquérir des marchés nationaux et internationaux : **pour eux nous ne sommes rien : nous ne sommes que de la chair à pognon !**

*PENDANT QUE LES PREMIERS
DE CORDÉE SE CONFINENT DANS
LEURS RÉSIDENCES SECONDAIRES,
LES OUVRIERS SONT SOMMÉS
D'ALLER TRAVAILLER...*



L'émergence du néo-travailleur

par Steve Esparon

Depuis le début des années 2000 et l'émergence d'une nouvelle révolution industrielle, le monde du travail n'a cessé d'évoluer. Cette évolution nous la connaissons tous : elle s'appelle l'ère du numérique. Ce virage technologique, où nous sommes passés d'une application pour utilisateur à une expérience utilisateur, nous entraîne irrémédiablement dans l'évolution de nos outils informatiques.

A la base, et ce depuis l'arrivée de l'informatique, ils servaient à adapter, améliorer et faciliter notre travail ; ils sont devenus le centre décisionnel afin d'accroître nos capacités de travail. Il s'agit clairement d'un passage d'outil adapté à l'adaptation de l'outil : le salarié est désormais commandé par l'outil.

Dans ce contexte de développement du numérique, nos habitudes de travail se façonnent à l'image de l'outil informatique, les logiciels nous guident et l'expérience utilisateur est née. L'utilisateur, le salarié est privé de son libre arbitre et de son mode de pensée, c'est l'informatique qui le dirige.

Vous me direz derrière l'informatique il y a un humain, un décideur, un chef...eh, bien peut être pas !

Je ne donnerais que pour exemple le plus grand décideur informatique qu'est ALADDIN, cet Intelligence Artificielle (I.A.) qui décide pour le compte de la société BLACKROCK qui peut bénéficier de placements, d'emprunts,...à l'échelle planétaire ! En 2019, l'I.A. gérait 18 000 milliards de dollars d'actifs. C'est la façon dont les technocrates modernes tentent de gérer les complications du monde réel.

Pour en revenir à nos habitudes de travail à travers le numérique, nous sommes confrontés à une autre conséquence: l'isolement du salarié. En effet, après avoir modifié son mode de pensée, il fallait s'attaquer à la pensée de groupe dans une communauté de travail, et le télétravail est né.

Amené par le grand patronat et nos dirigeants comme une amélioration des conditions de travail parce qu'ils mettent en avant un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, il apporte pour eux concrètement au moins deux améliorations dans ce système de solidarité qu'est le capitalisme.

La première est la diminution des coûts fixes (loyers et charges liées) par l'absence régulière de salariés dans les locaux d'entreprise. Évidemment il suffit d'investir dans du matériel informatique pour que le salarié puisse travailler de chez lui.

La deuxième, plus stratégique, consiste à isoler de la communauté de travail le salarié qui n'attend ses ordres ou ses commandes, que seulement via l'outil numérique. Tout cela, de chez lui.

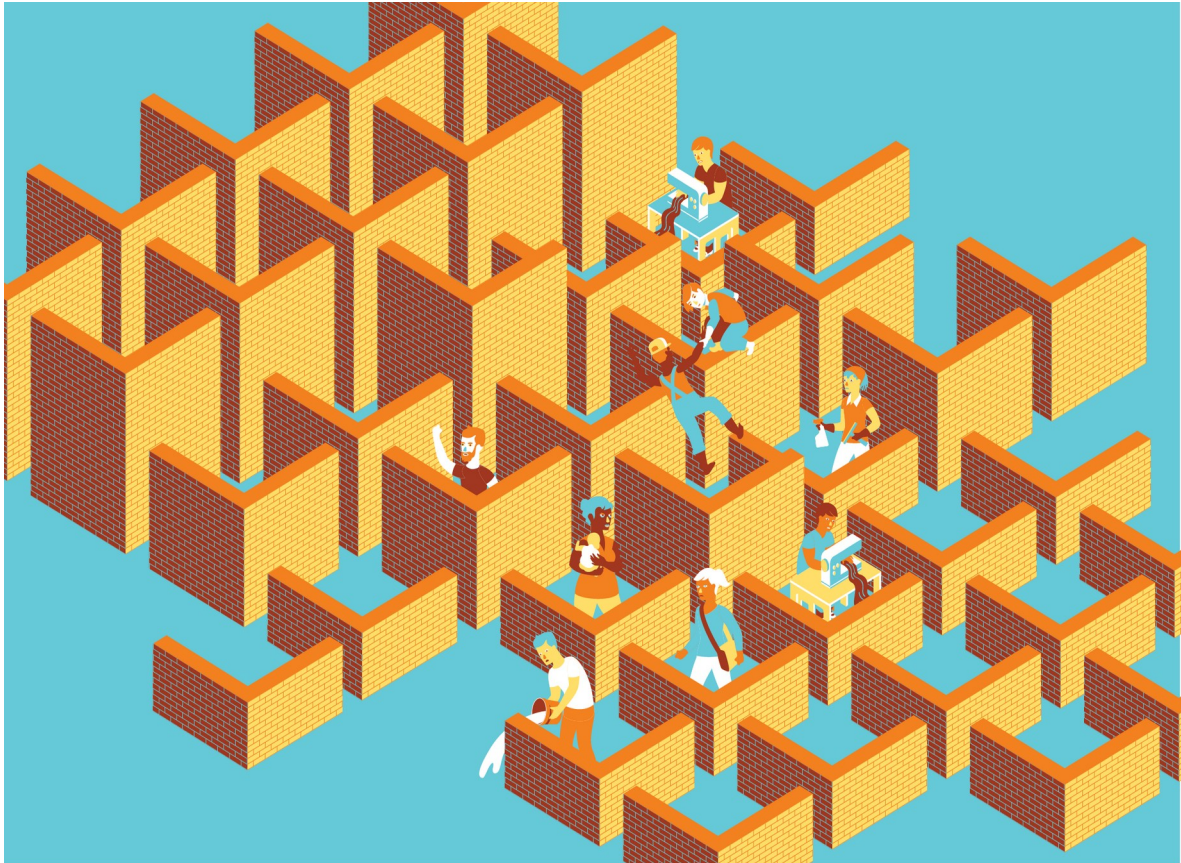
Et puis il y a une conséquence claire pour le salarié : son monde professionnel est désormais à la maison avec son lot de négatif et de positif.

Je ne reviendrai pas sur la thèse du télétravail au Ministère de l'Intérieur qui a largement été développée par la CGT Intérieur. Je voudrais juste mettre l'accent sur ces formes et notamment dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19.

A la CGT Intérieur, nous devons nous interroger sur les conséquences de cette mise en place brutale et l'introduction dans nos vies du télétravail. Il va modéliser le salarié de demain dans son mode d'action au travail : se résumera-t-il aux simples commandes dictées par l'informatique ?

Quelles seront nos relations professionnelles de demain si ce n'est le seul rapport avec l'informatique ? Que deviendrons-nous si cet isolement voulu persiste ? Il y aura forcément des conséquences sur nos vies, la vraie vie. Les représentants du personnel deviendront-ils une simple application dans « l'expérience salarié » ?

Enfin cette ère du numérique et l'avancée de l'IA continueront-elles à vouloir remplacer les salariés par des machines ?



« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

CGT Intérieur

Messagerie : prefectures@cgt.fr

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 01 53 73 51 19 / 06 16 36 17 45

Mars-Avril-Mai 2020